

Thème : Actualité des baux commerciaux

Date : Vendredi 4 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Bourges

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Thématique sur les sujets d'actualité*
- *Évolution de la jurisprudence*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Bail commercial et procédure collective

Bail commercial et tribunal des activités économiques

Évolution des indices

État des risques et pollutions

Projet de loi sur l'article L 145-32-1

Jurisprudences

➤ Moyens pédagogiques : **Support Power Point**

➤ **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Antoine DE LA FERTE, Avocat au barreau de Versailles, Spécialiste en droit commercial, Cabinet LYVEAS AVOCATS

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.